

Journal

des Diplômés

de l'Université

de Montréal

L'INTER

2910 AVE MAPLEWOOD, APP. 24 - MONTRÉAL 26

MARS 1965

Le rapport Parent et l'Université pp. 4, 5, 6.

M. ROGER GAUDRY, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ



LE CHANCELIER ET L'UNIVERSITÉ. — (De gauche à droite) M. Bernard Lechartier, président du Conseil d'administration des associés, M. Jean-Guy Décarie, président de l'Association des diplômés, Mgr Irénée Lussier, recteur sortant de charge, Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, chancelier, M. Roger Gaudry, nouveau recteur de l'Université de Montréal, M. Jacques Henripin, président de l'Association des professeurs, M. Michel Vaillancourt, président de l'Association des étudiants.

UN NOUVEAU RECTEUR, UNE NOUVELLE CHARTE...

Le choix d'un recteur d'une université n'est jamais un choix facile. Une fois ce choix arrêté, il importe que le nouveau recteur reçoive l'appui entier de tous les éléments valables de l'université. Ce sont alors les intérêts supérieurs de l'université qui doivent prévaloir.

Les diplômés de l'Université de Montréal souhaitent la plus cordiale bienvenue à M. Roger Gaudry, le félicitent et l'assurent de leur plus étroite collaboration. Ce geste est d'autant plus facile à poser que le nouveau recteur est un universitaire de grande classe.

M. Roger Gaudry succède à Mgr Irénée Lussier qui, il y a dix ans, héritait d'une université qui commençait à peine. Depuis, une équipe d'hommes s'est progressivement constituée et l'université a connu de profondes transformations. Il n'est pas trop tôt pour reconnaître le progrès considérable qu'a fait l'université sous le rectorat de Mgr Lussier qui a dû oeuvrer dans des conditions souvent difficiles, imposées par la charte.

Pour que les apports des dix dernières années continuent de porter leurs fruits et même dépassent ce qui a déjà été réalisé jusqu'à ce jour, il est nécessaire qu'une nouvelle charte soit octroyée à l'université de manière à ce que le nouveau recteur puisse poursuivre son travail dans des conditions plus normales.

A cet effet, la nouvelle charte de l'université doit prévoir, entre autres :

1 — Une meilleure intégration du corps professoral à la vie de l'université, plus particulièrement dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

2 — Une décentralisation des responsabilités par une plus grande délégation des pouvoirs du niveau des gouverneurs aux différents niveaux administratifs.

3 — Une représentation sur le Conseil des gouverneurs du corps professoral, des étudiants et des diplômés.

Cette nouvelle charte doit être un instrument de travail et permettre d'administrer l'université avec efficacité. Elle doit aussi être une occasion pour le gouvernement de faire confiance à une institution aussi importante que l'université en lui donnant, les pouvoirs nécessaires de choisir et laisser choisir la majorité des gouverneurs par les corps reconnus qui la composent.

Les diplômés seront appelés éventuellement à apporter une aide financière à leur université. Ils se rendent bien compte cependant que le gouvernement du Québec se doit de continuer d'apporter une aide assez appréciable à l'université. Cette aide doit être généreuse dans tous les domaines et plus particulièrement en ce qui concerne les investissements. La réalisation du programme prévu ne peut être retardée sans compromettre sérieusement le développement de l'université.

Cette urgence est d'autant plus grande que notre université ne peut compter sur d'autres sources de financement, étant donné l'absence des Canadiens français dans le domaine économique.

Un nouveau recteur exige une nouvelle charte. Espérons qu'elle sera un instrument de travail et de rayonnement.

Jean-Guy Décarie, président des Diplômés de l'Université de Montréal

M. Roger Gaudry, premier recteur laïc de l'université

Le chancelier de l'Université de Montréal, Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, annonce la nomination d'un nouveau recteur, M. Roger GAUDRY.

Cette nomination, qui entrera en vigueur le 1er juin prochain, a été agréée par la Sacrée Congrégation des séminaires et universités (1), sur représentation du cardinal-chancelier, après consultations avec les membres du Conseil des gouverneurs de l'Université et les représentants de l'Association des professeurs. Le cardinal Léger laisse entendre qu'il a également consulté de nombreuses personnalités, tant du gouvernement que des corps intermédiaires.

En présentant le nouveau recteur au corps professoral et à la population, le chancelier a tenu à souligner deux traits particuliers de la carrière du grand universitaire qu'est le nouveau recteur, le premier laïc à accéder à ce poste : sa connaissance des problèmes de l'enseignement et son rôle brillant dans la recherche.

M. Gaudry a été pendant 14 ans (1940-1954) professeur de carrière à la Faculté de médecine de l'Université Laval. Il a été le premier non-médecin à devenir professeur de carrière à cette Faculté. On lui attribue en grande partie le développement rapide du laboratoire de biochimie. Il y a constitué un noyau de recherche et y a fait école en quelque sorte, puisque plusieurs étudiants ont poursuivi sous sa direction des thèses de doctorat.

C'est également l'un des plus éminents chercheurs du Canada français. Entré en 1954 au service de la maison de produits pharmaceutiques Ayerst, McKenna et Harrison comme directeur adjoint des laboratoires de recherche, M. GAUDRY a présidé au développement de l'un des plus importants laboratoires de recherche industrielle au Canada. Sous sa direction, l'équipe de chercheurs est passée de 25 à plus de 200, dont 50 détiennent des doctorats en diverses disciplines scientifiques, et plus de 60 autres sont des diplômés universitaires, munis de maîtrises ou de baccalauréats. Il quitte cette maison avec le titre de vice-président et de directeur de recherche pour le Canada et les Etats-Unis.

L'Université de Montréal accueille donc à sa tête un universitaire distingué qui siège à son Conseil des gouverneurs et à son Comité exécutif depuis 1961.

Son Eminence veut également faire connaître quelques-uns des succès qui ont marqué la vie de M. GAUDRY.

Né à Québec en 1913, M. GAUDRY y a poursuivi de brillantes études et obtenu son baccalauréat ès arts de l'Université Laval en 1933 et la médaille du Gouverneur général.

En 1937, il a reçu le diplôme de bachelier ès sciences appliquées de l'Université Laval, après ses études à l'Ecole supérieure de chimie (aujourd'hui la Faculté des sciences). Pendant trois années consécutives, il mérite la bourse Price décernée au premier de la promotion.

Boursier Rhodes en 1937, il a poursuivi deux années de recherche à l'Université d'Oxford. Il a obtenu ensuite un doctorat ès sciences de l'Université Laval en 1940 et a été chargé de cours de chimie à la Faculté de médecine. Il est devenu successivement professeur agrégé en 1945 et professeur titulaire en 1950.

Prix et honneurs

Trois fois récipiendaire du prix scientifique de la province de Québec; Membre de la Société royale du Canada depuis 1954; Conférencier invité à la Sorbonne sous les auspices de l'Institut scientifique franco-canadien;

Président de l'Institut de chimie du Canada;

(1) Comme on le sait, l'Université de Montréal détient une charte canonique dont la charte civile reconnaît l'existence. D'après les dispositions de cette charte canonique, la nomination du recteur relève de la Sacrée congrégation des universités et collèges.

L'INTER

"L'INTER", journal officiel des Diplômés de l'Université de Montréal, araît mensuellement (10 numéros). Les bureaux de "L'Inter" sont situés à 2910 avenue Maplewood, app. 24. Tél. 342-1311.

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la

Ceux qui désirent nous faire parvenir des communiqués pour publication "L'Inter" doivent adresser leur envoi à : Les Diplômés, U. de M., C. P. 6128, Montréal 3.

Médaille de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) en 1958; Président de l'Association canadienne des boursiers Rhodes. Membre du Conseil de la Société de chimie industrielle de France depuis 1960. Cette Société a conféré à M. GAUDRY, en avril, le titre de membre d'honneur

de membre d'honneur.

Membre, depuis 1962, du Conseil des recherches pour la défense du Canada et, depuis 1963, membre du Conseil national des recherches; En 1964, il est devenu membre honoraire à vie de la Corporation des chimistes professionnels du Québec.

Articles scientifiques

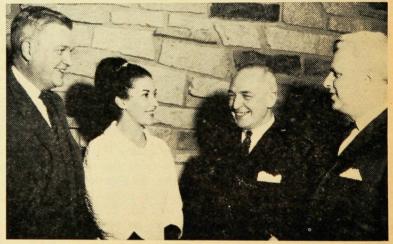
M. GAUDRY est auteur ou co-auteur de près de 90 communications et articles scientifiques traitant surtout de chimie organique et biologique.

Notes

L'Université de Montréal, institution autonome depuis 1919, après avoir été établie, en 1876, comme filiale de l'Université Laval à Montréal, a eu jusqu'ici, quatre recteurs ecclésiastiques : Son Excellence Mgr Georges GAUTHIER, 1920-1923; Mgr André-Vincent-Joseph PIETTE, 1923-1934; Mgr Olivier MAURAULT, 1934-1955; Mgr Irénée LUSSIER, depuis 1955.

Les autres universités catholiques du Québec, Laval et Sherbrooke, ont à leur tête des recteurs ecclésiastiques. L'Université de Montréal a également été la première à avoir un vice-recteur laïc, quand M. Lucien PICHE a été nommé, en 1961.

LES DIPLÔMÉS DE QUEBEC



De gauche à droite : M. Jean-Guy Décarie, président des diplômés de l'U. de M., Mlle Huguette Marcoux, trésorière de la section de Québec des diplômés, M. Gérard Delage, conférencier invité, et Me Maxime Langlois, président de la section de Québec des diplômés.

A l'Auberge des gouverneurs, boulevard Laurier, à Québec, avait lieu, le 28 janvier, un dînercauserie organisé par les diplô-més de l'Université de Montréal demeurant à Ouébec.

Depuis quelques années, grâce à l'initiative de M. Wilbrod Lan-glais, diplômé des Hautes Etudes Commerciales, demeurant à Québec, un groupe des diplômés se réunissent pour fraterniser et à l'occasion, discuter de problèmes d'actualité qui intéressent leur profession ou l'Université de Montréal.

Le 28 janvier, dans le cadre de leurs activités, un dîner-causerie avait été organisé par l'association, ayant comme conférencier invité nul autre que notre confrère, Me Gérard Delage, directeur général de l'Association

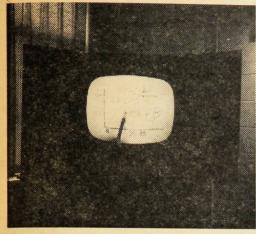
des hôteliers de la province de

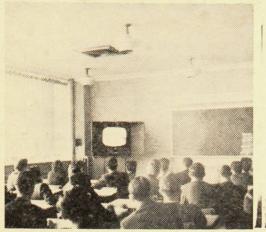
Les diplômés de la section de Québec ont reçu la visite du président général, M. Jean-Guy Décarie, qui a informé l'auditoire des vastes projets d'extension de l'Université de Montréal et de l'avenir de notre université.

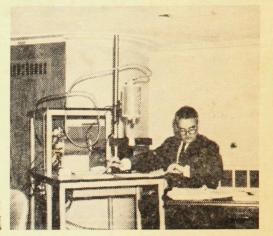
Tous se sont quittés avec l'espoir d'avoir d'autres rencontres des anciens de notre section et un esprit de collaboration pour tout projet concernant l'avenir de l'Association des diplômés de l'Université de Montréal et de leur université.

M. Henri Demers s'occupera à l'avenir des relations extérieures de la section de Québec et se chargera de transmettre les communiqués pour le journal "L'INTER"

DEUX FACULTÉS ONT LA TV EN CIRCUIT FERME







Deux facultés sont aujourd'hui, à l'Université de Montréal, équipées de réseaux de télévision en circuit fermé spécialement constitués pour l'amélioration des cours. Il ne s'agit pas là d'une chose bien nouvelle puisque les deux facultés en question, Polytechnique et Art dentaire, en sont équipées depuis déjà plusieurs années. Toutefois, le projet, du moins à la Faculté d'art dentaire, d'installer l'équipement actuellement mobile dans un studio permanent, nous a semblé un assez bon prétexte pour faire un tour rapide de la situation.

ART DENTAIRE

Peu de temps après Polytechnique, la Faculté d'art dentaire s'équipait, il y a trois ans, d'un réseau de TV en circuit fermé qui, bien que fonctionnant sur le même principe que le premier, était un

peu plus élaboré.

Ce circuit permet à l'heure actuelle d'offrir le même cours, virtuellement, à 1,000 élèves en même temps, quoiqu'on ne s'en sert en général que pour des groupes ne dépassant pas 50 élèves. Le circuit permet d'offrir une place de premier rang, dans la classe, à tous les élèves, et d'éviter la répétition, pour chaque étudiant, des démonstrations cliniques.

De ce fait, les heures de travail, à la fois pour le professeur et l'étudiant, peuvent être diminuées et le nombre des démonstrations

augmenté.

Le système permet de transmettre sur un écran assez vaste les images tirées d'un microscope et même d'effectuer des grossissements qu'il serait impossible de réaliser autrement.

Les étudiants de la Faculté d'art dentaire, emballés par le nouveau système, en viennent à préférer cette façon de donner les

Une fois réalisé le projet de studio permanent, il deviendra possible, selon les responsables du circuit, de "stocker" diverses démonstrations au moyen du procédé vidéoscopique employé communément en télévision.

Le système de TV en circuit fermé à la Faculté d'art dentaire est actuellement la responsabilité de M. Jean Yergeau, professeur agrégé en dentisterie opératoire, et de M. Rozsa, son assistant.

POLYTECHNIQUE

A Polytechnique, comme d'ailleurs à la Faculté d'art dentaire, l'installation du système de télévision en circuit fermé est provenue d'une nécessité. Comment, en effet, faire de la microscopie avec un groupe de 250 à 300 étudiants?

En 1958, un professeur de l'Ecole Polytechnique, M. André Hone, a eu l'idée de remplacer l'oculaire d'un microscope par une caméra de télévision et de projeter l'image sur un écran. De cette façon, chaque étudiant pouvait examiner à son aise, par exemple, la structure microscopique des métaux, sans s'arracher les yeux

A inscrire sur votre agenda

L'Association des diplômés de l'Université annonce qu'elle organisera, le 8 mai prochain, une fête en l'honneur de Mgr Irénée Lussier, recteur de l'Université. Vous trouverez d'autres détails sur cette manifestation dans les prochains numéros de l'Inter. devant le microscope et sans avoir besoin d'attendre son tour. C'était donner à chaque étudiant son microscope.

La particularité du procédé utilisé par le circuit fermé de TV c'est l'élimination du caméraman, ce qui réduit considérablement le coût. La caméra est fixée verticalement au-dessus d'une table et ne transmet que les explications du professeur. Ce dernier n'apparaît jamais sur l'écran, ce qui, selon M. Hone, a l'heureux effet de ne pas distraire les étudiants.

En pressant un simple bouton, le professeur peut transmettre une image microscopique, par la caméra abouchée au microscope

qui se trouve à côté de lui.

L'installation complète à Poly n'avait coûté, au bout de quelques années, que \$5,500. Si M. Hone n'avait pas élaboré le système, il lui aurait fallu acheter au moins 20 microscopes à \$600 pièce, ce qui fait \$12,000.

Le système permet aujourd'hui d'offrir un cours de métallurgie générale de 12 semaines (à raison de 2 heures par semaine) à 300 étudiants et un autre cours aux étudiants des spécialités diverses.

Il est actuellement question que les cours en circuit fermé de TV soient, d'ici deux ans, donnés en couleur.

LE 20 MARS:

RENCONTRE - ORIENTATION

de l'Association des femmes diplômées des universités

PAR HÉLÈNE COUILLARD

Le comité d'éducation de l'Association des femmes diplômées des universités a pris ces der-nières années une initiative qu'il croit originale dans le domaine de l'orientation des jeunes filles : il organisait, en effet, des "rencontres-orientation" entre femmes professionnelles et grandes élèves des écoles, tant du secteur privé que du secteur public.

Ces réunions n'ont pas la prétention d'être une réponse suffisante aux problèmes que se posent des milliers de jeunes filles qui se plaignent de ne pas avoir été orientées. Il s'agit uniquement de renseignements que les spécialistes invitées leur livrent sur leur propre carrière. Cependant, le succès de ces rencontres oblige l'AFDU à ne pas abandonner ces élèves avides de conseils et perplexes devant leur avenir professionnel. C'est pourquoi, cette année encore, le comité d'éducation tient une rencontre à l'Université de Montréal toute la journée du samedi 20

mars, de 9 h. à 5 h.

Comme pour les autres années, les sujets sont groupés par heure et dans différentes salles divisées en: Sciences exactes, Sciences de l'homme, et Philo-Lettres, Arts. Plus de cinquante jeunes femmes engagées dans autant de différentes carrières y participent. Les jeunes filles peuvent circuler librement de salle en salle, et poser des questions aux spécialistes qui, auparavant, leur ont fait un bref exposé sur leur profession et surtout sur leur vie. C'est, en effet, le témoignage humain qui plaît aux jeunes. La gentillesse et la simplicité des professionnelles qui ont su se mettre à leur portée a impressionné toutes ces adolescentes.

A la "rencontre-orientation" 1963, 450 questionnaires avaient été remplis par les participantes et un membre du comité, diplômée en sciences sociales, en avait fait la compilation. Ce travail a été fort apprécié par les orienteurs professionnels qui en ont pris connaissance.

suite à la page 7

RAPPORT PAREN

Le mois dernier, les diplômés de l'université se sont réunis nombreux au Centre social pour entendre quatre conférenciers leur dire quelles conséquences aura le rapport Parent sur la vie universitaire

Nous donnons ici des extraits des quatre exposés, tout en insistant davantage sur la communication de M. Lucien Piché, vicerecteur, qui a élaboré la ligne de pensée de l'administration avec force documentation.

M. LUCIEN PICHE

vice-recteur de l'université

L'Université de Montréal est contente

Grande satisfaction de l'Université de Montréal, au niveau de son administration, de l'orientation qui a été donnée aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement comme d'ailleurs de la forme remarquable du document, par sa clarté et sa précision, qui va même jusqu'à l'élégance. Cette satisfaction s'exprime en particulier autour de la constatation que les recommandations viennent très près de celles que l'université a formulées dans son mémoire, lorsqu'elles ne les dépassent pas en mesure de libéralisation des cadres généraux de l'enseignement dans la province.

Cela est surtout vrai des changements qui affectent les relations de l'université avec les secteurs de l'enseignement, autres que celui de l'enseignement supérieur, en particulier celui de l'enseignement secondaire. L'allègement de tâche qui résulte pour l'université de la nouvelle répartition de responsabilités prévue permettra à l'université de se consacrer dorénavant avec plus de satisfaction et d'efficacité à l'exaltation de sa tâche dans l'enseignement supérieur et la recherche.

L'université a déjà, par sa Commission des études et par des études de planification qu'elle a commencées, posé les premières actions qui la conduiront à se conformer aux recommandations du rapport. Son Conseil des gouverneurs a lui-même accéléré la revision de la charte de l'université depuis que la deuxième tranche du rapport a fourni des directives qui manquaient jusque là.

On fondera un Conseil académique

Les premiers changements, ceux qui sont d'ordre juridique, auront une influence intérieure profonde dans l'université en augmentant considérablement le sens de la participation à la direction surtout par le corps professoral, mais aussi par les diplômés et les étudiants, conformément aux recommandations 142, 143 et 144 du rapport Parent. Il semble plus que probable qu'un Conseil académique dont l'inexistence actuelle est une lacune pénible, sera constitué des doyens et de professeurs représentant toutes les facultés et écoles de l'université, et qu'il serait responsable d'énoncer les principes qui orientent l'université dans sa politique et son développement; l'idée semble favorablement accueillie que ce Conseil puisse participer à la désignation d'un certain nombre des membres du Conseil des gouverneurs où l'incompatibilité avec le statut de professeur n'existerait plus; les diplômés et les étudiants seraient aussi appelés à jouer ce rôle, non seulement initialement à l'application de la nouvelle charte, mais à chaque renouvellement éventuel d'un mandat particulier; c'est là du moins le genre de spéculation qui, pour le moment, paraît pour le moins plausible.

13,178 étudiants réguliers en 1968

Les changements de structure académique imposeront des modifications rapides et d'envergure à la forme physique de l'université en y amenant des nombres considérablement accrus d'effectifs étudiants et conséquemment en imposant une accélération de la transposition dans le concret du plan d'ensemble. La Sous-commission de développement académique a fait, en 1963-64, un travail extrêmement sérieux et bien fait de prévision du développement des Facultés par accroissement de leurs effectifs étudiants. A partir des 7,285 étudiants réguliers qui étaient l'an dernier inscrits dans les Facultés et Ecoles constituantes, et par conséquent exclusion faite des étudiants libres ou de ceux qui se trouvent dans les écoles affiliées sur le campus ou ailleurs, la Sous-commission prévoyait au printemps de 1963 que l'inscription comparable en 1964-65 se chiffrerait à 8,484 étudiants. Assez remarquable départ puisque le Directeur de l'Immatriculation indiquait exactement ce chiffre, à l'unité près, lors de la publication de ses statistiques annuelles, le mois dernier. L'extrapolation porte ensuite ce nombre à 9,580 l'an

prochain, c'est-à-dire que nous inscrirons quelque 3,500 nouveaux en septembre 1965, comme nous le faisions en septembre dernier. Puis les chiffres passent à 10,774 en 1966-67 et à 13,178 en 1968-69. A ces nombres qui donnent un peu le vertige, s'ajoutent pourtant à l'heure actuelle 9,000 étudiants libre processes du processes de la company de la jour, en cours du soir, du samedi ou d'été dans les Facultés ou au Service d'extension de l'enseignement; leur nombre passera vraisemblablement à 12,800 en 1968-69, c'est-à-dire qu'il y aura accroissement à peu près identique et parallèle des deux secteurs de candidats réguliers aux grades et d'étudiants libres divers.

Avec les écoles affiliées, Polytechnique, etc., le nombre d'étudiants réguliers sera porté à 19,700.

Pas de course au gigantisme Or, il ne s'agit surtout pas en tout ceci d'une course au gigantisme en laissant l'université se développer sans mesure; la Sous-commission de développement académique propose et les facultés et écoles ont accepté un plafond pour chacune d'elles et conséquemment pour l'université elle-même, plafond qui vise à optimiser l'université, c'est-à-dire à l'amener à la taille suffisante, qu'elle n'a pas encore atteinte, qui pourra alimenter ses cours en effectifs suffisants. Cette taille optimum, la Sous-commission de développement académique la fixe à 16,300 étudiants réguliers dans les facultés et les écoles constituantes, chiffre qu'il faut donc opposer aux 8,484 de l'année actuelle et aux 13,178 prévus pour 1968-69. C'est vers 1975 seulement que les facultés à tour de rôle auront toutes atteint leur population optimum, dont elles acceptent de faire leur maximum.

Des noyaux de futures universités

Certaines sont déjà tout près de l'atteindre; la Faculté de médecine en est un exemple. D'autres n'y arriveront qu'en 1975. C'est dans ce mode de croissance inégale de ses Facultés que l'Université rejoint le mécanisme de développement de nouvelles Facultés que la Commission Parent préconise, dans des Centres universitaires où l'université créera d'abord une, puis deux années des cours des Facultés qui débordent leur taille optimum ou qui s'en rapprochent. Par voie de croissance normale, ces Centres, en atteignant au curriculum complet qui conduit au premier diplôme deviendront des Facultés autonomes, c'est-à-dire qu'ils constitueront alors le noyau d'universités à charte limitée qui pourront alors s'engager vers leur plein développement.

Pas de diminution marquée

Ainsi, le premier cycle des études à l'université se trouvant dorénavant réduit de quatre années à trois, il y aura évidemment diminution des prévisions par l'élimination d'une première année d'étude de certaines facultés. Cette diminution sera toutefois peu marquée à l'Université de Montréal où les étudiants sont recrutés aux deux paliers du secondaire et cela pourra être fort différent de ce qui surviendra dans d'autres institutions : ainsi, la Faculté des sciences compte cette année 1,430 étudiants dont 337 seulement en première année; des 1,219 étudiants inscrits à la Faculté des lettres, 72 seulement se trouvent au niveau d'une première année qui est appelée à disparaître; la Faculté des sciences sociales, elle, a inscrit 200 étudiants en première année au nombre des 927 qui s'y trouvent en 1964-65. Quant aux Facultés de droit, de médecine ou de dentaire, qui exigent présentement le baccalauréat à l'admission, il n'est évidemment pas question de tronquer leur curriculum par la

L'orientation des écoles normales

L'Ecole normale supérieure offre depuis quelques années aux professeurs qui se destinent au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, de préparer le CAPES (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire), comportant la préparation d'une licence d'enseignement aux Facultés de philosophie, de lettres ou de sciences, et l'équivalent d'une année de préparation psychopédagogique et de stages. Non seulement l'Ecole normale supérieure continuera-t-elle d'offrir cette préparation, mais il faudra multiplier plusieurs fois les quelque 300 candidats qui y sont présentement inscrits si l'on se propose de répondre de quelque manière aux besoins exprimés au rapport de la Commission Parent.

D'autre part, l'Ecole normale secondaire, affiliée à l'université, offre une licence en pédagogie à quelque 700 candidats qui prélèvent une partie des cours nécessaires dans les Facultés. L'Institut des

LA VIE UNIVERSITAIRE



Les conférenciers, lors du colloque tenu le 8 février, étaient (de gauche à droite), M. Michel Vaillancourt, président de l'AGEUM, M. Lucien Piché, vice-recteur, M. Jean-Guy Décarie, président des diplômés, qui a

fait la présentation des conférenciers, M. Guy Rocher, de la Commission Parent, et M. Vianney Décary, directeur de l'Ecole normale supérieure.

sciences pédagogiques que l'université vient récemment de fonder se propose de continuer la licence d'enseignement secondaire et de l'offrir à un très grand nombre de candidats en ayant d'ailleurs recours à des mesures d'urgence visant à accélérer le recyclage des maîtres déjà engagés dans l'enseignement, en particulier le fonctionnement au régime de trois semestres de 15 semaines par année.

De plus, l'Institut des sciences pédagogiques créera une licence d'enseignement élémentaire et préscolaire d'une durée de trois années subséquente au B.A. actuel ou à la nouvelle 13e année. L'université devra se préparer ici à servir de très grands nombres de candidats; à l'heure présente, 1,002 garçons, 1,676 filles et 422 religieux et religieuses poursuivent la préparation du Brevet A d'enseignement dans les écoles normales affiliées à l'Université de Montréal. Cette année, ces écoles produiront 1,004 finissants. C'est très au-dessous du besoin défini au rapport Parent et il faudra des mesures d'accélération permettant de produire un nombre considérable de maîtres compétents en peu de temps.

Au surplus, autour du Département de pédagogie qu'il faut créer de toute pièce à l'université, l'Institut des sciences pédagogiques offrira une licence ès sciences pédagogiques avec spécialisations très diverses en administration scolaire, en pédagogie corrective, en techniques audio-visuelles, etc., cours spécialisés qui déboucheront

sur le diplôme d'études supérieures et de doctorat.

Il faut construire grand

Il faudra donc construire vite, construire grand et construire bien. Il fallait d'abord pourvoir aux services généraux nécessaires sur un campus : c'est fait. Il faut des salles de cours; le contrat de construction d'un grand pavillon de salles de cours vient d'être conclu cet après-midi même. Très bientôt les grands pavillons fonctionnels destinés à la Faculté des sciences, à la Faculté des sciences sociales et à la Faculté de droit seront mis en chantier. L'université vient d'ailleurs de refaire ses comités de planification et de construction. Elle demande avec insistance au ministère de l'Education les crédits qu'il lui faut. Dans tout ceci, il n'y a pas de barrière infranchissable, si ce n'est peut-être celle du temps.

M. GUY ROCHER

membre de la Commission Parent

Les objectifs

Il y a un cercle vicieux à briser : les étudiants partent vers l'étranger parce que nous ne pouvons leur assurer des équipes de travail satisfaisantes et ces équipes ne réussissent pas à se constituer parce que nos meilleurs étudiants nous quittent chaque année.

C'est l'angoisse de cette situation qui a amené notre Commission à proposer diverses mesures en vue de favoriser les études avancées : Conseil provincial de la recherche, programme de bourses distribuées par les universités elles-mêmes pour concurrencer les trop alléchants

"scholarships" et "assistantships" américains. C'est cette même préoccupation qui nous fait recommander de concentrer, du moins pour les prochaines années, les études au-delà de la licence ou "bachelor's degree" dans les trois grandes universités de la province : Laval, Montréal et McGill.

La seconde tâche des universités à laquelle nous avons accordé une attention toute spéciale, est celle de la **formation du personnel enseignant**. Ce n'est qu'au terme d'une longue réflexion, après avoir confronté un grand nombre de témoignages et étudié l'expérience d'un bon nombre de pays que nous avons finalement proposé de remettre aux universités la lourde responsabilité de préparer tout le personnel enseignant, de la maternelle en montant. Nous avons par là exprimé notre conviction que le personnel enseignant de l'avenir devra être plus qualifié et plus cultivé et qu'il n'est pas désirable socialement et psychologiquement de le préparer à part de tous les autres dans des écoles normales ou des "Teachers Colleges".

Le climat universitaire

On a reconnu de diverses façons que la préoccupation de démocratiser notre système d'enseignement a animé la rédaction de tout le rapport Parent.

Cette idée de la démocratisation de l'enseignement, nous proposons de la réaliser de bien des façons : d'abord par la création d'un ministère de l'Education et d'un Conseil supérieur de l'Education, puis dans les programmes et les établissements polyvalents, par une revalorisation de l'enseignement public, par la création de nouveaux types de corporations de caractère public, etc. En ce qui concerne l'université, nous avons en particulier proposé diverses mesures destinées à faire de nos universités de véritables communautés où professeurs et étudiants aient le sentiment de participer à la direction et à la politique générale de l'établissement. Cette communauté, nous avons suggéré de la fonder sur un dialogue, une communication incessante entre administrateurs et professeurs, de façon à combler le fossé qui existe trop souvent entre ces deux corps.

De même en est-il pour les étudiants. Je ne connais pas un autre rapport officiel qui, autant que le rapport Parent, appelle la participation étudiante à la gestion universitaire. Ce fut notre conviction profonde que les étudiants universitaires de 1965 sont dignes de cette confiance.

L'université et le système d'enseignement

De plus, nous avons tenu à ce que le ministre de l'Education du Québec ait autorité sur tout le système d'enseignement, les universités y compris. Bien sûr, certaines réserves sont faites explicitement dans le bill 60 : ainsi, le ministère n'a rien à voir dans les programmes d'études des universités. Mais c'est par le ministre de

suite du colloque - en page 6

LE RAPPORT PARENT ET LA VIE UNIVERSITAIRE

(suite de la page 5)

l'Education qu'est établie la part des universités dans le budget total de l'enseignement; le bill 60 lui confie "la coordination de l'enseignement à tous les degrés"; il peut préparer des règlements touchant "la classification et la nomenclature" des diplômes universitaires. Le Conseil supérieur de l'éducation de son sôté est obligé taires. Le Conseil supérieur de l'éducation de son côté est obligé par la loi d'étudier les mêmes questions sur lesquelles le ministre doit le consulter; il a pour l'assister une Commission de l'enseignement supérieur qui prépare le travail à son intention.

M. VIANNEY DECARY

directeur de l'Ecole normale supérieure

La recherche

"Il n'y a pas de véritable université là où on ne trouve pas, comme élément prédominant, l'orientation vers la recherche." (Rapport Parent, p. 62.)

L'université a une double fonction : enseignement et recherche, qui présente les deux aspects complémentaires et indissolublement liés de sa raison d'être : la transmission du savoir actuel et son développement.

Or l'étudiant qui vient à l'université et le pays qui confie à celle-ci le soin de former ses cadres moyens et supérieurs sont en droit d'attendre que l'enseignement dispensé par les professeurs ne soit pas déjà dépassé, au moment où on le reçoit, de cinq, dix ou vingt ans.

Il faut que dès sa première année à l'université, l'étudiant reçoive une information à jour et qu'il soit initié à la recherche, caractéristique du travail universitaire. C'est d'ailleurs ce que confirme la politique d'engagement des jeunes professeurs : on exige d'eux la preuve de leur connaissance en matière de recherche.

Sur cette question des rapports entre l'enseignement et la recherche, j'aimerais citer pour son équilibre et sa formulation concise, un paragraphe du Rapport sur l'enseignement supérieur en Grande-Bretagne, le rapport Robbins: "La plupart des discussions sur ce sujet obscurcissent le problème en opposant d'une manière antithétique enseignement et recherche . . . comme si l'enseignement n'était qu'une récapitulation et une explication du connu et toute recherche, un voyage solitaire pour découvrir quelque chose qui ne serait compris que d'une poignée de personnes. Il n'y a pas de frontière entre l'enseignement et la recherche : ce sont des activités complémentaires qui se recouvrent. Le professeur qui approfondit la connaissance générale qu'il a de son sujet s'améliore comme professeur en même temps qu'il pose les fondations de ses propres recherches. Souvent le chercheur découvre que son travail personnel lui fournit des illustrations nouvelles et adéquates qui l'aident à présenter un sujet dans une nouvelle lumière lorsqu'il prépare un cours ou une conférence." (§557, 1, p. 182).

On peut résumer ainsi les recommandations du rapport portant

sur la recherche :

1° Accorder aux universités des bourses pour les étudiants qui se préparent en vue de l'obtention d'un diplôme d'études supé-

rieures (ou maîtrise), ou d'un doctorat.

2° Fournir aux chercheurs, qui seront aussi, dans la plupart des cas, des professeurs, des conditions de travail qui leur permettent de remplir leur mission : bibliothèques, laboratoires, traitement convenables, congés sabbatiques, statutaires, aide technique sous forme de secrétariat, subventions pour participer à des congrès, etc. Je rappelle, avec R. Oppenheimer, que 93% des savants qui sont apparus sur cette planète depuis les débuts de l'humanité vivent à notre époque. C'est dire que le nombre de publications et de travaux se sont multipliés dans certains cas par 100. Comme les journées n'ont que 24 heures pour les professeurs comme pour les autres hommes et que leur vie est d'égale durée, ils doivent consacrer deux et trois fois plus de temps que leurs prédécesseurs du siècle dernier à tenir leur information à jour.

3° La création d'un Conseil provincial de la recherche, qui est l'une des recommandations fondamentales du rapport, et l'une des

plus nécessaires.

M. MICHEL VAILLANCOURT

président de l'AGEUM

Les étudiants veulent un rôle

Les étudiants sont prêts à jouer leur rôle dans cet effort collectif de démocratisation de l'enseignement que propose le rapport Parent. Les commissaires l'ont bien compris puisqu'ils furent parmi les premiers à reconnaître l'université comme "une communauté de professeurs et d'étudiants unis par une même recherche de la vérité".

Les étudiants et les professeurs ne sont plus des éléments dont on se préoccupe quand on a le temps. Ce sont eux qui constituent

besoins de ceux qui travaillent à cet objectif commun qu'est la conquête du savoir.

Le paragraphe du rapport Parent où l'on traite de la participation des étudiants est donc extrêmement important pour nous, car il reconnaît dans un texte officiel le bien-fondé des réclamations

que le monde étudiant faisait depuis plusieurs années :

e le monde étudiant faisait depuis plusieurs années:

"Cette communauté d'esprit et de travail, disent les commissaires, il y aurait tout avantage à l'inscrire aussi dans les structures administratives de l'université. Les étudiants universitaires demandent à être traités en adultes et il est normal et heureux qu'il en soit ainsi. L'expérience prouve d'ailleurs qu'on y perd rarement à leur faire confiance et à faire siéger des étudiants dans divers comités. On a créé récemment dans quelques-unes des universités des sortes de comités des affaires étudiantes: c'est une excellente initiative que nous proposons d'étendre le plus possible, même aux facultés. Tout comme pour les professeurs, des représentants des étudiants élus par leurs confrères, devraient être régulièrement consultés par les autorités de chaque faculté dans l'élaboration de certains projets ou de certaines décisions qui les concernent de plus près. Un bon nombre d'universités font siéger le président des anciens élèves au conseil d'administration: on n'ose pas accorder aux étudiants actuels le même privilège. Bien des conflits seraient évités si les étudiants se sentaient mieux associés à la direction des différents niveaux de l'université et étaient tenus au courant des difficultés et des problèmes de l'établissement." de l'établissement.'

Changer les structures

Voilà donc la reconnaissance officielle du droit des étudiants

de participer à la gestion de l'université.

Les professeurs et les étudiants sont dans une position privilégiée pour connaître les besoins de l'université. C'est là leur vie quotidienne. Sans doute ne sont-ils pas compétents pour décider des moyens techniques de réalisation. Sans doute ne sont-ils pas les seuls compétents pour définir ce que la société attend de l'université. Mais entre la définition des objectifs généraux, à laquelle ils doivent participer comme citoyens particulièrement éclairés, et le choix des moyens techniques, ils sont de loin les plus compétents pour décider de l'évolution de l'université.

Associer les étudiants aux structures administratives de l'Université, cela implique une confiance mutuelle, un état d'esprit où l'on se retrouve autour d'objectifs communs, où l'on établit les priorités, où l'on prépare la planification qui nous permettra de répondre aux besoins de chacun. Le jour où l'on admettra dans les faits que l'université est une communauté de professeurs et d'étudiants, qu'elle doit être dirigée idéologiquement par eux et non par quelques administrateurs ou gouverneurs qui se nomment entre eux, le jour où l'on admettra que l'université doit être dirigée comme un service public et non comme une corporation privée, qu'elle doit être véritablement au service de la communauté, ce jour-là marquera une étape importante dans le monde de l'enseignement.

Conseillés par des gens compétents, ayant à leur emploi des administrateurs dynamiques et guidés par une société bien organisée, ceux qui animent l'université pourraient alors lui donner une orientation qui corresponde véritablement aux attentes de la communauté. Le travail y serait d'autant plus efficace et productif. La société serait la première à profiter de ce bien intellectuel.

Le rapport Parent a posé le problème en termes très clairs et y a apporté des éléments de solution. Il est sur la table. Il faut changer les structures administratives de l'université et redistribuer les pouvoirs de décision. Il ne revient pas aux administrateurs de décider de l'orientation de l'université; cela revient aux professeurs, aux étudiants et à la société sous les conseils d'administrateurs. L'université n'est plus une communauté d'étudiants, de professeurs et d'administrateurs : c'est la relation des professeurs et des étudiants. Le rapport Parent propose une étape vers cet objectif : les étudiants sont prêts à y travailler.

Certains numéros de l'Action universitaire manquent à notre collection. Nous apprécierions beaucoup les recevoir des diplômés qui les auraient encore en leur possession et pourraient en disposer :

Février 1946, Vol. XII, No 6 1947, 14e année, No 1 Mai 1946, Vol. XII, No 9 1956, Vol. XXII, No 2 Mai 1947, Vol. XIII, No 9 1957, Vol. XXIII, No 3

LA VIE À L'UNIVERSITÉ

NOUVELLES DES UNIVERSITAIRES ET DES DIPLÔMÉS

M. René de Chantal, directeur du département d'études françaises de la faculté des lettres de l'Université de Montréal et directeurfondateur de la nouvelle revue ETUDES FRANÇAISES publiée aux Presses de l'Université de Montréal, a été nommé professeur

Me Armand Pagé, Dr. '28, a été nommé directeur du Contentieux, à l'hôtel de ville de Montréal.

Me Albert Mayrand, Dr. '34, a été nommé juge de la Cour supérieure du Québec pour le district de Montréal.

M. Raymond David, lettres '48, a été nommé directeur général adjoint de la Radiodiffusion française.

M. Jean-Claude Dubuc, Sc. '49, a été élu "président désigné" de l'Association des assureurs-vie du Canada.

M. Jean Dicaire, pharm. '50, proclamé pharmacien de l'année le

20 février dernier, à l'occasion du bal annuel. M. Marcel Dubé, B.A. '51, nous offre, à la Comédie Canadienne, une nouvelle pièce "Les beaux dimanches".

Dr Jean-Marie Malo, méd. '53, a été élu président du Club

Richelieu-Maisonneuve pour l'année 1965.

M. Roger Bédard, R.I. '54, rédacteur en chef de la revue "Cités et villes", vient de publier "La bataille des annexions".

MILE Danièle Kempnich, Philo. '63, a obtenu la bourse décernée par la Suisse pour l'Institut supérieur des sciences de l'éducation, à Genève.

M. Jean Gérin-Lajoie, R.I., a été nommé président du district des métallos du Québec.

NÉCROLOGIE

Dr Hugo Valiquette, Dr. '34, est décédé à l'âge de 58 ans. Dr Yvon Chartier, Méd. '54, est décédé le 5 février.

Me Albert Mayrand, nommé juge de la Cour Supérieure

Me ALBERT MAYRAND, professeur à la Faculté de droit, vient d'être nommé juge de la Cour supérieure du Québec pour le district de Montréal. Me Mayrand continuera cependant à donner un enseignement à la Faculté de droit. Ce serait, semble-t-il, la première fois au Québec qu'un professeur de carrière ait été choisi pour remplir cette fonction.

Diplômé de l'Université de Montréal où il obtenait une licence en droit en 1934 ainsi qu'une licence en sciences politiques, Me Mayrand a exercé sa profession pendant 14 ans avec l'étude légale Mayrand, Deslauriers & Trépanier avant de devenir, en 1948, professeur à la Faculté de droit dont il a été successivement secrétaire, puis vice-doyen et directeur des études. Ce dernier poste, il ne l'avait d'ailleurs accepté que pour une année afin de pouvoir consacrer plus de temps à l'enseignement, à la recherche et à la Revue du Barreau dont il est président du comité de direction et de rédac-tion depuis 1955. D'abord chargé du cours de droit romain, il est, depuis 1950, chargé d'un enseignement du droit civil. Il a également donné des cours à Faculté des sciences sociales, de 1940 à 1948.

Octroi de \$30,000 des Brasseurs du Québec au département de criminologie

Le département de criminologie de la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal vient de recevoir de l'Institut des Brasseurs du Québec (Quebec Brewers Institute) une subvention de \$30,000 pour un projet d'étude de 18 mois sur les causes et les effets de l'alcoolisme dans le Québec.

Cette recherche a été confiée à un groupe de professeurs et de chercheurs du département de criminologie. M. Denis Szabo, directeur du département, le Dr Henri Ellenberger et Mlle Marie-

Andrée Bertrand en auront la responsabilité scientifique; ils seront assistés d'experts d'autres universités canadiennes. Les résultats de ces recherches seront publiés par les soins de ce groupe.

Par ce geste, l'Institut des brasseurs du Québec, tout en contribuant au développement de la recherche scientifique dans le domaine de l'alcoolisme, manifeste son souci de faire connaître au public et aux responsables de la politique sociale du Québec, toutes les implications de la consommation de l'alcool.

RENCONTRE . . .

suite de la page 3

On a pu facilement diviser cette étude en trois parties : secondaire classique, classique collégial et cours scientifique, tant les réponses concordent comme esprit selon ces groupes d'âge et de milieu scolaire.

En résumé, on y retrouve deux tendances: d'une part, celle des plus jeunes qui réclament de l'orientation. Elles désirent être renseignées avec précision sur toutes les ouvertures de carrières possibles, et sur les études supérieures à poursuivre pour y accéder; d'autre part, celle des aînées qui insistent essentiellement sur la valeur du témoignage personnel né du contact humain. Peu d'entre elles pensent sérieusement à apporter leur contribution à la société: même si toutes reconnaissent la nécessité d'études poussées pour la femme, elles ne

pensent guère à rayonner en dehors de leur foyer. Elles ont pu se rendre compte par ellesmêmes que l'harmonie et l'équi-libre à trouver entre une vie engagée professionnellement et la place à tenir au foyer familial pose des problèmes discutables et fort délicats. La solution est bien plus difficile encore dans une société qui a refusé de pré-voir et d'organiser le travail féminin. Il faudrait, comme le suggèrent de nombreuses jeunes filles, connaître aussi le point de vue de leurs camarades masculins.

Il a donc semblé au comité d'éducation qu'il serait souhaitable, cette année, de terminer la journée par un forum où les élèves de Philo, tant garçons que filles, et même leurs parents, pourraient rechercher avec nous quelles sont les différentes facettes d'une vie de femme bien remplie.

Cinq étudiants de l'Université de Montréal iront au Chili, durant l'été

L'Entraide Universitaire Mondiale du Canada (EUMC) organise chaque année un séminaire international dans un pays étranger afin de permettre à un groupe d'étudiants et de professeurs canadiens de se familiariser avec les problèmes nationaux et internationaux de différents pays du monde entier.

Cet été, durant près de deux mois, 37 étudiants de nos universités canadiennes, choisis par des jurys, poursuivront des projets de recherche au Chili.

Le comité de sélection de l'Université de Montréal a choisi

les 5 étudiants suivants : Mlle Renée LAROSE, (génie physique), qui étudiera le problème des communications face aux ressources naturelles; Mlle Paule DOUCET (sociologie): "la sociologie de la coopération et du développement"; M. André MARSAN (sciences économiques): "le développement socioéconomique au Chili"; M. Mark POULIN (lettres): "la littérature contemporaine au Chili"; et M. Claude BACHAND (droit): "le rôle et l'influence politique de la classe étudiante au Chili".

Association des diplômés de Polytechnique

Conseil pour l'année 1965

Président 1er vice-président 2e vice-président Secrétaire-trésorier Directeurs:

Guy Dionne '51 Bernard Lavigueur '41 Paul-D. Normandeau '38 Charles-E. Tourigny '24 Jean-V. Arpin '38 Raymond Bourrelle '58 Pierre Brosseau '53 Fernand Gascon '54 Lucien Gendron '45 Jean-Guy Rodrigue '60 Paul-Emile Rose '37

Représentants des sections :

Représentant des architectes : Représentants des étudiants :

Ex-officio; anciens présidents:

Jean Roquet '56 Gérard Trépanier '62 Jean-Claude Vezeau '52 Yves Marchand '48 (Ouébec) André Michaud '34 (Ottawa-Hull) G.-E. de Varennes '18 Pierre Dumas, prés. de l'AEP Jacques Gervais, prés. des finissants Hon. Maurice Bourget '32 Paul-M. Bégin '28 Emilien Dagenais '25

Le VOYAGE le MOINS COÛTEUX sur le MARCHE

I'INTER

IL VOUS FAUT RÉPONDRE AU PLUS TÔT!

L'ADEUM ORGANISE CETTE ANNÉE 2 VOYAGES EN EUROPE

1er VOYAGE:

1er AOUT au 29 AOUT 1965

PRIX ALLER-RETOUR \$260

par personne

Le prix du voyage est fixé à \$260 (i.e. \$240 pour l'avion et \$20 pour les frais d'organisation et de secrétariat) pour le transport Montréal-Paris et retour.

LES ITINÉRAIRES: No 1 - France, Italie, Suisse.

No 2 - La Grèce et les Iles.

No 3 - Le Maroc.

L'inscription doit nous parvenir avant le 15 mars 1965 avec un dépôt de \$100.

2e VOYAGE:

26 SEPT. au 24 OCT. 1965

PRIX ALLER-RETOUR \$720

par personne

MARS 1965

Le prix du voyage est fixé à \$220 (i.e. \$200 pour l'avion et \$20 pour les frais d'organisation et de secrétariat) pour le transport Montréal-Paris et retour.

LES ITINÉRAIRES: No 1 - France, Italie, Suisse.

No 2 - La Grèce et les Iles.

No 3 - Le Maroc.

L'inscription doit nous parvenir avant le 30 mars 1965 avec un dépôt de \$100.

Pour les membres des DUM, leurs conjoints, ascendants ou descendants au 1er degré, à condition que le diplômé les accompagne.

Pour renseignements retourner ce coupon dûment rempli à Voyage DUM, 2910 avenue Maplewood, app. 24, Montréal 26. Une circulaire contenant les détails de toute l'organisation sera envoyée à ceux qui retourneront ce coupon.



LES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL 2910. AVENUE MAPLEWOOD, APP. 24, MONTRÉAL 26, QUÉ. 342-1311

Je désire de plus amples informations sur le voyage DUM en Europe et je m'intéresse particulièrement au programme 1 - 2 (Veuillez encercler).

Nom

Faculté

LES VOYAGES DES DIPLÔMÉS EN 1965

TOURISME

Pendant le séjour en Europe, les excursions suivantes seront organisées :

1) Voyage en autocar de luxe, tout compris, vers les châteaux de la Loire, les paysages incon-nus du Massif Central français, les gorges du Tarn, la Provence, la Côte d'Azur, Rome, Naples, Florence, Venise, Lausanne, l'Al-

sace et la Champagne.

Ce voyage de 19 jours se terminera par deux réceptions dans le village de Riquewihr, au coeur du vignoble alsacien, et chez M. Michel Collard, pour le repas au champagne bien connu des Diplômés.

2) Pour l'avion du mois d'août, VOYAGE EN GRECE avec escales dans les îles de la mer Egée et repos sur les plages . . .

INNOVATION: "Embarquement pour Cythère".

Possibilité pour des groupes de 6 à 15 personnes de fréter un yacht avec équipage, repas, à prix très modique, pour naviguer librement d'île en île à travers l'archipel des Cyclades. Dans ce cas, tout groupe doit se constituer rapidement.

3) Pour l'avion de septembreoctobre, voyage au Maroc, avec visite de l'Atlas, des Kasbahs, du sud marocain et des oasis, extension aux Canaries et possibilité d'escale en Espagne et au Portugal.

Les itinéraires détaillés seront prêts incessamment avec toutes indications de prix.

4) Voyages individuels à mettre au point avec l'agence Daro Voyages (Canada) Inc., 1500 rue Stanley, Montréal, 844-3908.

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DEMANDÉ À L'ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL

FONCTIONS: Planification et coordination des activités des diplômés, préparation des réunions des différentes promotions académiques, organisation du travail en comité, surveillance directe sur les publications de l'Association, relations permanentes avec les diplômés, les autorités de l'Université et le public en général.

QUALIFICATIONS : Diplômé de l'Université de Montréal (de préférence), âgé de 30 à 40 ans, avec expérience dans un domaine connexe, pouvant rédiger convenablement et s'exprimer en public.

Ce poste exige du candidat un intérêt sérieux pour le rayonnement de l'université; une grande capacité de travail et une certaine agressivité sont nécessaires pour diriger avec efficacité le secrétariat de l'Association.

Salaire à déterminer suivant les qualifications et années d'expérience, programme complet de bénéfices marginaux.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. PIERRE DUPRAS

Service du personnel de l'Université de Montréal Case postale 6128, Montréal.

N.B. Si vous désirez des photos du dernier voyage, veuillez écrire au secrétariat des Diplômés à l'adresse mentionnée dans l'article.